

Alleins Actualités

Lettre d'informations municipales

ÉTÉ 2024

#5

L'EAU D'ALLEINS

ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE BIEN COMMUN

LE MOT DU MAIRE

Chères alleinsoises, chers alleinois,

Avec la saison estivale, se pose la question de la ressource en eau de notre village. En effet, la situation hydrologique de notre territoire est, disons-le, exceptionnelle en ce 1^{er} semestre 2024. Après un mois de janvier particulièrement sec, février et mars ont été, à l'inverse, très pluvieux à Alleins, avec une hausse respective de **167 %** et **310 %** par rapport à la moyenne de ces 30 dernières années !

Cette situation bénéficie évidemment au forage de Saint-Sauveur, dont la nappe s'est confortablement rechargée avant l'été. Mais nous avons toutefois été contraints d'ouvrir le renfort du village, via la commune de Vernègues, du 11 janvier au 24 mai 2024, après la baisse très significative du niveau de la nappe.

À l'été, ce bilan mitigé ne permet pas d'envisager avec certitude le niveau de notre ressource en eau et impose la recherche de solutions complémentaires, en vue de maintenir l'équivalent pour le reste de l'année : recharge hivernale, conditions estivales plus tendues et probable réouverture du renfort de Vernègues, d'ici fin juillet...

La recherche de ressources alternatives reste donc prioritaire pour notre commune : c'est le cas d'une alimentation mutualisée par le canal de Marseille par exemple ou en dernier recours, de la ressource de la Barlatière. En état de fonctionnement, celle-ci pourrait

être mobilisée moyennant un traitement spécifique au charbon actif. Or, cette solution technique nécessite l'aval de l'Agence Régionale de la Santé, l'accord de la Métropole, et dépend de sa disponibilité (sous 8 semaines minimum).

À Alleins, la ressource en eau reste abondante malgré son équilibre fragile. Le système d'irrigation établi durant les XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles facilite encore aujourd'hui l'acheminement de l'eau depuis la Durance et le Verdon. Mais l'accélération du réchauffement climatique modifie les habitudes séculaires et **impose d'inclure dans nos usages personnels comme collectifs, une indispensable et urgente sobriété.**

Chacun à son échelle, dans sa vie et ses gestes quotidiens, peut contribuer à la bonne gestion de l'eau, notre bien commun à tous. Une question aussi de bon sens.

En vous souhaitant à toutes et tous un très bel été,

Bien cordialement,

Philippe GRANGE
Maire d'Alleins



AGIR POUR ALLEINS EN PRÉSERVANT LA RESSOURCE EN EAU

PRÉSERVER LES SOURCES, COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES : UN ENJEU COMMUNAL

QUELQUES CHIFFRES...

87% des surfaces de la commune sont des espaces naturels et ruraux

43% sont identifiés par des zonages à enjeu écologique et font partie du site Natura 2000 Garrigues de Lançon et chaînes alentours.

À Alleins, le canal de Craponne s'étend sur 4 km.

UN PEU D'HISTOIRE

La Provence bénéficie d'un système de canaux uniques en France, grâce à quelques visionnaires comme Adam de Craponne et son canal éponyme construit en 1558.

Grâce à ces canaux, le cours d'eau est maîtrisé dans le but d'orienter et de gérer ses débits, et permet de transporter l'eau par gravité jusqu'aux champs et martellières. L'eau de la Durance alimente ainsi depuis 500 ans les terres de Provence, enrichies par ses limons, irriguant la Crau entre Salon-de-Provence et Arles et les villages en amont, comme Charleval, Lamanon et Alleins.

La gestion et l'entretien du canal de Craponne est aujourd'hui une compétence de la Métropole, en concertation avec la LPO et la commune.

LES CANAUX D'ALLEINS : UN PATRIMOINE À PRÉSERVER

Des Alpines, d'Alleins, de Boisgelin, de Craponne et EDF : Alleins bénéficie de précieux canaux. Préserver ces espaces naturels est donc un enjeu prioritaire, tout comme la gestion optimisée des réserves en eau, en concertation avec la Métropole, les habitants, associations et acteurs locaux. Un choix gagnant pour l'environnement d'Alleins avec le classement du canal de Craponne en "refuge LPO", le label national TEN* et la conception de notre ABC**.

* Territoire Engagé pour la Nature - ** Atlas de la Biodiversité Communale



UN CANAL SOURCE D'EAU ET DE BIODIVERSITÉ

Aujourd'hui, le canal conserve son rôle initial d'irrigation mais est aussi un haut lieu de biodiversité à préserver. Les divers inventaires participatifs citoyens de la LPO ont permis de recenser de nombreuses espèces de faune et flore protégées.



RARETÉ DE L'EAU : LA STRATÉGIE MUNICIPALE POUR OPTIMISER L'ARROSAGE PUBLIC

- **Les vabres** : outre le canal de Craponne, de nombreux vabres alimentent les cultures avoisinantes à Alleins qui bénéficie aussi de sources (la Grand Font, les Costes et Rousset).
- **Les forages** : permettent l'arrosage en autonomie des espaces verts et fleuris, des stades de football, de rugby et des arènes.
- **Goutte à goutte** : les arrosages des aménagements fleuris des voiries, ronds-points, espace ludique et sportif sont limités par horloge pour réguler leur débit en fonction de leur réalimentation naturelle.
- **Zones agricoles et jardins des particuliers** : arrosage par canaux et gérés équitablement entre le Canal EDF et les vabres de la commune.



9 ACTIONS POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU D'ALLEINS

- 1 **Mise à jour de la cartographie des réseaux de canaux et du circuit de l'eau**, avec l'ASA de Craponne et la FDSH* 13. Fédération Départementale des Structures Hydrauliques
- 2 **Analyse administrative et financière des arrosages de la commune en cours** demandée par la municipalité. Objectif : optimiser l'apport en eau selon les besoins des bénéficiaires et les restrictions préfectorales.
- 3 **Alleins, site pilote de l'installation de martellières à gestion intelligente**, avec l'ASA de Craponne.
- 4 **Avec la Chambre d'Agriculture 13**, Alleins sensibilisera les agriculteurs à une gestion respectueuse et optimisée de l'eau.
- 5 **Gestion transversale des eaux pluviales** grâce aux vabres traversant le village du sud au nord, et d'est en ouest après déversement dans le canal de Craponne au nord.
- 6 **Gestion par les lotissements du village de l'eau pluviale et rejet du trop plein dans le réseau public** : une obligation du PLU pour les propriétaires et parties communes.
- 7 **Étude de la récupération des eaux de pluie depuis les toitures des bâtiments communaux.**
- 8 **Réalisation d'un diagnostic de désimperméabilisation** et renaturation des cours d'écoles et parkings du village.
- 9 **Installation de limiteurs de débit sur les fontaines du village** et pour certaines, en recyclage.

SENSIBILISER LES ALLEINSOIS AUX ENJEUX DE L'EAU

La municipalité proposera des interventions de sensibilisation dans les écoles, avec le concours de l'APE* et communiquera une information claire, simple et accessible aux citoyens sur les gestes vertueux pour réduire le gaspillage, notamment les gestes domestiques et leurs conflits d'usage. *Agglopolo Provence Eau

AMÉNAGER LES COURS ÉCOLES ET LES PARKINGS DU VILLAGE

- La renaturation après désimperméabilisation de 50% des cours d'écoles et des parkings communaux, en partenariat avec le CAUE 13 a donné lieu à un diagnostic participatif*. **Objectif : réduire les îlots de chaleur, et végétaliser les espaces de l'école dont un potager.** *élèves de CM1, CAUE* 13 et un groupe de travail d'habitants et d'élus
- Aménagement et désimperméabilisation de trois parkings du village (ancienne gare, écoles et Bastidon) : un maître d'œuvre est désigné et les travaux du parking à l'entrée de village côté Salon-de-Provence débuteront fin 2024. * Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un sentier pédagogique créé avec les écoles et associations alleinsoises "La part sauvage" et "Randonner la Provence", valorise les quatre milieux d'Alleins : le village, la Crau, la colline et les canaux. Son inauguration est prévue à l'automne 2024. Ce sentier de découverte sera jalonné de panneaux informatifs, basés sur les dessins d'écoliers, identifiés par une mascotte choisie par les écoles et le conseil municipal : la "tarente commune", une espèce représentative de la faune locale. Le sentier chemine du piémont de colline, au départ des écoles, en passant par le village et l'amandaie pour aboutir au refuge LPO du canal de Craponne.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Santé
et de la Prévention

Santé publique France

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

#CANICULE

Face à la canicule, adoptez les bons réflexes :

Buvez de l'eau régulièrement Maintenez votre logement frais : fermez les fenêtres et volets la journée Mouillez-vous le corps Ne buvez pas d'alcool Évitez les efforts physiques Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

LAMETROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ENSEMBLE NE LAISSONS PLUS COULER

LA MÉTROPOLE AGIT POUR L'EAU :
Préservation de la ressource, recherche et réparation de fuites sur le réseau, rénovation et modernisation du patrimoine hydraulique, sensibilisation des citoyens.

DÉPARTEMENT 13 BOUCHES DU RHÔNE HOP!

AVEC LE DÉPARTEMENT, VOUS ALLEZ ADORER LA PLUIE !

Prime à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Cuve hors sol jusqu'à 250€ de subvention Cuve enterrée jusqu'à 2 000€ de subvention

departement13.fr

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU : TOUS CONCERNÉS !

Canicule et fortes chaleurs : du 1^{er} juin au 15 septembre le CCAS accompagne les personnes vulnérables et fragiles, en proposant de s'inscrire sur un registre nominatif et confidentiel (identité, âge, domicile des personnes âgées et en situation de handicap qui en ont fait la demande et, le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile, du médecin traitant et de la personne à prévenir en cas d'urgence).

Ainsi, lors d'un épisode de canicule, le CCAS peut contacter les alleinois qui le souhaitent pour s'assurer de leur bien-être. En cas de non réponse jugée inquiétante, l'entourage et les professionnels référencés sont immédiatement contactés.



Le registre du CCAS s'adresse aux personnes :

- âgées de 65 ans et +
- âgées de 60 ans et +, reconnues inaptes au travail
- en situation de handicap.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU POUR S'INSCRIRE AU REGISTRE CONTACTEZ LE CCAS : 04 90 59 37 05

Alleins
VILLAGE EN PROVENCE

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS MUNICIPALES

04 90 59 37 05 Commune d'Alleins www.alleins.fr